

Comment s'organise la continuité pédagogique avec « Ma classe à la maison » ?

La situation sanitaire liée au Covid-19 empêche désormais les élèves d'accéder à leur école, collège ou lycée. La continuité pédagogique prend forme à travers le dispositif « Ma classe à la maison » : il permet aux élèves de poursuivre leur scolarité depuis leur domicile, et de maintenir un contact avec leurs professeurs.



Des parcours pédagogiques pour tous les niveaux

Le dispositif « Ma classe à la maison » propose gratuitement des parcours pédagogiques conçus pour un apprentissage à la maison. Ils couvrent les niveaux suivants :

L'école primaire (de la petite section de maternelle au CM2)

Le collège (de la 6^e à la 3^e et SEGPA)

Le lycée

Faits de cours, d'activités, de vidéos, de synthèses, ces parcours offrent une période de travail de quatre semaines. Ils permettront aux élèves d'entretenir leurs connaissances et de consolider leurs acquis.

Le CNED n'intervient pas dans les évaluations et ne propose pas de devoirs ou de corrections de copies, actions qui demeurent sous la responsabilité des enseignants.

Des classes virtuelles pour échanger et se retrouver

Avec « Ma classe à la maison », les enseignants peuvent organiser en complément des classes virtuelles : elles permettent de maintenir l'échange et la dynamique de groupe, d'animer un cours à distance, d'entretenir le lien entre l'enseignant et les élèves.

Le dispositif du CNED « Ma classe à la maison » vient compléter les mesures mises en place par les enseignants ou les établissements scolaires (recours à l'ENT, autres supports de cours, etc), selon leur libre choix.

C'est le directeur d'école ou le chef d'établissement qui communique aux familles le dispositif de continuité pédagogique mis en place pour les élèves.

Liens utiles en lien avec la continuité pédagogique

[La continuité pédagogique](#) expliquée en vidéo par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

[« Ma classe à la maison »](#): le dispositif présenté en vidéo par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

[Comment mon enfant continue-t-il à apprendre s'il doit rester à la maison ?](#)

[Comment mon enfant continue-t-il à apprendre en cas de fermeture de son école ou de son établissement scolaire ?](#)